

# Évolutions des théories linguistiques et détermination des choix normatifs de la langue corse

## **Alain DI MEGLIO**

IUFM de Corse, RN 200, F-20250 Corte;  
alain.di-meglio@wanadoo.fr

## **Jean-Marie COMITI**

IUFM de Corse, RN 200, F-20250 Corte;  
jean-marie.comiti@wanadoo.fr

## **Claude CORTIER**

INRP, 15, Parvis René Descartes, F- 69342 Lyon;  
claude.cortier@inrp.fr

Despite its historical lack of legal status, the Corsican language has never left linguists indifferent; since the end of the 19th and into the 20th Century, it has been the subject of two linguists atlases and an electronic database. Numerous studies, from the oldest to the most recent, have resulted in a variety of linguistic classifications in which Corsican has sometimes been used as an ideological tool: some have wished to pull Corsican into the Italian fold and others to draw it into the French linguistic sphere. It was not until the seventies that new and more objective descriptions of Corsican emerged, many written by Corsican researchers. The critical and theoretical framework that emerged from these studies proved useful for the way that Corsican language pedagogy has been conceptualized.

### **Key words:**

Corsican language, classification, ideology, new description, taught language.

Malgré un statut juridique longtemps inexistant, le corse n'a jamais laissé les linguistes indifférents. Depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle, voire la fin du XIX<sup>ème</sup>, il a fait l'objet de trois Atlas linguistiques et d'une banque de données.

De nombreuses études, des plus anciennes aux plus récentes, ont donné lieu à des classifications dans lesquelles le corse a été parfois utilisé comme instrument au service d'une idéologie, les uns voulant tirer le corse dans le giron italien, les autres le ramenant dans l'espace français. Il faudra attendre les années 1970 pour que de nouvelles descriptions du corse, plus objectives, voient le jour notamment sous la plume de chercheurs natifs de l'île. L'appareil théorique/critique alors avancé se révélera utile à la problématique du corse langue enseignée.

## **1. Une description linguistique dans l'étau des Etats-nations**

Nous pouvons considérer que l'année 1970 ferme une période longue d'un siècle, qui correspond au "*temps du dialecte*", et qu'elle ouvre une ère nouvelle qui donnera naissance à la langue corse.

C'est pendant la première période que l'ensemble des travaux sur le corse, qu'ils émanent de chercheurs italiens, français ou autres – germaniques notamment –, va conditionner une idée forte et tenace: celle de l'italianité du corse. Les descriptions des uns et des autres convergent fortement pour présenter systématiquement le corse comme un dialecte italien relevant principalement du groupe toscan.

Quant à la deuxième période, trois décennies, elle est surtout marquée par l'arrivée de chercheurs corses sur le terrain de la recherche linguistique et sociolinguistique. Ils auront le mérite, pour la plupart, de clarifier le débat en évitant l'écueil majeur de l'approche idéologique et en renouvelant des données qui jusque là s'étaient inscrites dans le fil d'une tradition toscanisante jamais remise en cause.

### 1.1 *Le temps du dialecte*

C'est F. Diez qui dès 1870 donne le ton dans sa *Grammaire des langues romanes* en classant le corse dans le groupe des dialectes toscans. F.D. Falcucci (1875) lui emboîte le pas en identifiant le "*cismontano*" et l'"*oltramontano*" comme les composantes d'un dialecte corse qu'il considère comme un des plus purs dialectes toscans.

S'appuyant sur les informations de Falcucci, P.E. Guarnerio (1892-98), qui travaille sur les variétés dialectales du sarde, en vient à s'intéresser au corse pour en souligner les convergences avec le gallurais et le sassarais parlés au nord de la Sardaigne. Guarnerio critique l'ALF<sup>1</sup> dans sa partie corse, considérant qu'il y avait une tentative de la part des chercheurs français d'intégrer la Corse dans le domaine linguistique hexagonal. Pour Roques (1918-19), Guarnerio "*a voulu protester contre la faute essentielle qu'il reproche à l'ALC d'avoir considéré la Corse comme une partie du domaine de langue française*". Il ajoute pour la défense de son compatriote que "*les parlars corses sont actuellement soumis à des influences sociales françaises, c'est une situation ancienne et qui ne paraît pas devoir se modifier*".

Dans ses travaux, G. Bottiglioni (1926) se propose de corriger et de compléter les données de Falcucci et Guarnerio qu'il considère comme inexactes et superficielles. Pour sa part, il met la Corse sous influence: au nord par le toscan, au sud par le sarde. Pour Bottiglioni, le corse qu'il examine se trouve être l'aboutissement d'une toscanisation achevée. Dans d'autres études l'auteur n'a de cesse de rappeler la toscanité du corse qui s'établit à partir de liens linguistiques à la fois modernes et anciens.

La place nous manque pour évoquer l'ensemble des travaux sur le sujet mais nombre de conclusions convergent en ce sens entre 1916 et 1970. Force est

---

<sup>1</sup> Atlas Linguistique Français

de constater que les travaux directs ou indirects sur le corse dans la première période, révèlent la préoccupation majeure des chercheurs de trouver sa juste place au "dialecte" corse dans le domaine roman. Une constante apparaît à travers la notion de "toscanisation" qui a toujours condamné le corse à n'être qu'un "dialecte" appartenant à un ensemble plus vaste.

Nous remarquerons également un engagement majoritairement italien dans les études sur le corse, sans oublier qu'à une certaine époque, notamment entre les deux guerres, certains chercheurs italiens avaient un intérêt politique à faire ressortir l'italianité du corse dans l'objectif d'une éventuelle récupération de l'île par l'Italie mussolinienne. Toutefois, comme nous l'avons vu, l'italianité linguistique de la Corse a été évoquée aussi par des chercheurs non italiens.

On peut en conclure que ces fortes convergences scientifiques en faveur d'une Corse toscanisée ont conditionné chez les Corses eux-mêmes, notamment les érudits, la conception d'un corse "dialecte de l'italien". D'ailleurs, les militants culturels corses de cette même époque, qui étaient aussi les auteurs d'une généreuse production littéraire, qu'ils fussent pro-italiens ou pro-français, n'hésitaient pas à écrire que la langue qu'ils employaient n'était autre qu'une forme d'italien.

Les exemples sont légion et il ne fait pas de doute que les discours reconnus comme autorisés et tenus par des "scientifiques" ont eu pour conséquence d'ancrer solidement dans les esprits l'idée de "toscanisation" ou d'"italianité" du corse.

L'argument a d'ailleurs été utilisé par les autorités françaises pour refuser au corse, en 1951, le bénéfice de la loi Deixonne sur l'enseignement des langues régionales au motif que le corse était déjà représenté dans l'enseignement par l'italien. A l'époque il n'y eut aucune protestation dans l'île.

## 1.2 *Le temps de la langue*

Dans les années 1970, l'Europe voit se développer des mouvements revendicatifs en faveur des identités locales. La Corse participera de ces mouvements en s'engageant dans un processus appelé le "**riacquistu**" (entendez: la récupération d'une culture en danger de mort). Bien évidemment le corse sera le fer de lance de la revendication identitaire.

La nouveauté c'est qu'on parle désormais de "langue corse", comme si une conscience linguistique inédite s'était révélée. Ce sont les culturels corses, pour la plupart enseignants et universitaires (dûment formés par l'université française), qui vont initier cette métamorphose du dialecte en langue.

Comme cela s'était passé dans la période précédente à propos du "dialecte", c'est sur le terrain scientifique que va se constituer la "langue".

C'est en 1971 que la première prise de distance franche s'établit entre corse et italien. L'ouvrage Marchetti/Geronimi (1971) propose une orthographe inédite pour le corse, marquant ainsi un net affranchissement. La nouvelle orthographe corse révèle une parfaite cohérence par rapport au système transcrit, notamment en permettant l'écriture de phonèmes inconnus de l'italien, et s'enrichit d'un système de règles qui permet de tenir compte d'un phénomène que l'italien ne produit pas: la mutation consonantique ou *sandhi initiala*<sup>2</sup>.

Contrairement à la période précédente où l'orthographe italienne servait de base à l'écrit, c'est ce système orthographique qui est très majoritairement employé aujourd'hui, notamment à l'école, à l'université et dans la littérature corse contemporaine.

L'originalité de la deuxième période se manifeste par la prise en charge de l'étude du corse par des chercheurs corses et par des approches complémentaires et inédites relevant de la linguistique et de la sociolinguistique. Les linguistes se proposent de réévaluer les recherches antérieures à la lumière de données nouvelles issues de nouveaux programmes de recherche; les sociolinguistes examinent les processus de "distanciation" du corse par rapport à l'italien et la construction d'une nouvelle conscience linguistique à travers les discours épilinguistiques.

L'effort de clarification porté par les chercheurs corses représente également une participation active au débat sur l'"italianité du corse". C'est ainsi que Etori & Fusina (1981) prennent parti en écrivant: "*Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le corse n'est point de l'italien importé et "déformé", mais une langue romane, c'est-à-dire une langue qui résulte de l'évolution propre au latin parlé dans l'île de façon généralisée à partir d'une date qu'il est d'ailleurs difficile de préciser*".

Bien d'autres chercheurs iront dans le sens d'une émancipation de la langue corse. C'est notamment sous la conduite de J. Thiers (1986) que débiteront les véritables travaux de terrain de la sociolinguistique corse. Il dirigera les enquêtes qui montreront comment les Corses mettent en œuvre le processus d' "*individuation*" qui leur permet de toujours reconnaître leur langue à travers l'ensemble de ses variétés et de déclarer non corses des variétés qui parfois paraissent très ressemblantes (1986). Ce phénomène est rendu possible par l'identification "d'indicateurs linguistiques de corsité" (Chiorboli, 1986). Il apparaît clairement qu'une "*distanciation*" d'ordre linguistique, sociolinguistique et psycholinguistique a été opérée et que le corse est

---

<sup>2</sup> C'est-à-dire le changement de prononciation d'une consonne initiale en fonction de l'environnement phonologique immédiat

devenu aux yeux des Corses une langue autonome qui n'entretient avec les autres langues romanes que les affinités dues à l'origine latine commune.

Le débat autour de l'italianité du corse n'est pas encore complètement clos. Nous pouvons cependant affirmer que les trois décennies qui viennent de s'écouler sont marquées par une évolution importante de la **conscience linguistique populaire**. Le corse est désormais une langue reconnue et légitimée par la communauté qui la parle; et on peut considérer que là réside sa véritable naissance. Si des affinités sont perçues et reconnues par rapport aux autres langues romanes, celles-ci ne sont plus le lieu de l'amalgame ni de la confusion.

Dans le monde de la recherche également, les discours évoluent grâce aux efforts de clarification consentis par les chercheurs de l'université de Corti. Ce n'est certainement pas un hasard si le corse a fait son entrée dans le *Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL)* (Holtus, Metzeltin, Schmitt, 1988), cette récente monographie qui fait actuellement autorité et qui a attribué une place spécifique au corse dans la famille des langues romanes.

De même a-t-on enregistré le nouveau statut de "langue à part entière" du corse, classé comme l'une des 12 langues modernes du groupe occidental de la famille indoeuropéenne (Soutet, 1995).

## 2. La polynomie comme réponse normative, pédagogique et politique

Le corse, dans son histoire, n'a jamais été une langue enseignée dans un système éducatif organisé et moins encore une langue d'enseignement. Son système d'écriture n'a donc pas subi l'œuvre de stabilisation normative que peut assurer une longue tradition scolaire et littéraire. De ce fait, les modèles que sont les grandes langues enseignées agissent comme des miroirs. L'italien et le français, les deux langues officielles qui se sont succédé dans l'histoire sur le territoire de la Corse, s'appuient sur une norme d'enseignement unique et ossifiée, jouissent d'un corpus de prose littéraire et factuelle important, de méthodes d'enseignement, de grammaires, de dictionnaires, de systèmes de formation performants. Elles sont, par ailleurs, des langues de médias modernes. Elles jouissent d'un statut officiel par lequel les Etats respectifs les reconnaissent et leur assurent un soutien politique et logistique important.

### 2.1 *Une question de normes ou la norme en question*

Sur la question de la norme telle qu'elle se pose en Corse, nous trouvons un regard qui nous intéresse avec Siguan & Mackey (1986: 113). Selon une esquisse typologique qui présente aussi le cas de "*langues non écrites*", les "*langues qui ne sont pas totalement normalisées*" sont des langues "*qui ont*

*été étudiées scientifiquement, dont on peut dire par conséquent que leurs normes grammaticales et leur vocabulaire sont connus, et qui peuvent être facilement écrites en adaptant les conventions phonétiques et graphiques d'une langue similaire*". La définition peut être pertinente pour le cas du corse. Nous avons vu que le processus est effectivement parti d'une adaptation graphique d'une langue proche (ici le toscan écrit) qui a évolué vers des formes graphiques spécifiques et plus adaptées fondant ainsi le caractère autonome de la langue corse.

Ce sont, en fait, les considérations sur l'enseignement qui nous intéressent davantage ici: "*[...] l'école, qui doit enseigner la langue et l'utiliser dans l'enseignement, ainsi que le producteur de textes et de matériel didactique ont besoin d'un ensemble de normes qui définissent l'usage correct de la langue, la langue étalon qui admet certes des variantes, mais qui trace une limite entre la correction et l'incorrection*".

Pour Chiorboli (1999: 186), "*faire d'une normalisation consensuelle la condition sine qua non pour l'accès à l'enseignement, c'est pratiquement frapper d'interdiction toutes les langues non encore intégrées dans les systèmes éducatifs, et c'est exiger de ces dernières des critères auxquels n'ont jamais dû satisfaire les langues officielles*".

La Corse tentera ainsi de répondre à cette problématique en contournant la question du standard et de la norme unique posés comme un préalable à tout enseignement. D'abord parce que la langue corse ne jouit pas d'une maîtrise de la politique linguistique qui lui serait favorable et ensuite parce que le caractère identitaire de la revendication oscille de façon non tranchée entre le projet de **la** langue corse et une loyauté dialectale encore très forte. C'est en fait l'école qui viendra poser le paradoxe et promouvoir des paradigmes nouveaux.

Se situant dans cette problématique par la formule: "*quel corse écrire et enseigner?*" et parlant de deux générations d'écrivains entre 1920 et 1970, Etori & Fusina (1981: 28) nous disent d'eux que "*formés par l'université, ils prirent pour modèle les langues d'Etat normalisées, langue italienne et surtout langue française à laquelle l'école les avaient habitués, avec ses deux piliers, une grammaire normative [...] et un dictionnaire sélectif [...] Ils rêvèrent une académie corse qui aurait dit le droit en matière de langue et édicté les règles du bon usage [...]*". C'est à cette occasion que Etori (ibid.) avancera le premier jalon de la réflexion polynomiste par une approche de la langue corse s'inscrivant dans "*la dialectique de l'un et du multiple*".

La polynomie sera à la base des premiers discours sur la didactique du corse qui cherchent à casser certains paradigmes pour favoriser la prise en compte

du corse dans sa variation<sup>3</sup>. Toutefois, ces discours appellent dans la pratique tout un équipement technique nouveau qui fait défaut à ce moment-là et qui est toujours à compléter actuellement: des instruments méthodiques permettant de traiter la variation, des repères normés encore plus stables. Faute de moyens immédiats pour produire ces instruments pratiques nécessaires ou dans l'ignorance de leur nécessité, le discours militant va tenter d'engager l'enseignement du corse en mettant en parallèle la langue dominante et la langue minorée. Il s'agira alors de démontrer que les obstacles ou la complexité apparente de l'enseignement du corse ne sont pas plus grands que dans la langue officielle.

C'est dans le discours de la formation des maîtres que l'on trouve les marques les plus tangibles de la mise en application et de l'évolution du concept de langue polynomique. À partir de là vont se forger des attitudes nouvelles liées au concept dont le caractère est "*de ne pas avoir pour souci premier la mise en évidence de la cohérence et de l'homogénéité de chacune des variétés; [...] de s'occuper avant tout du mouvement continu d'adaptation des variétés les unes aux autres*" (Marcellesi, 1987: 14). Ces assertions sont d'autant plus recevables dans l'enseignement lorsque l'on sait que la majorité des élèves suivant un enseignement du corse se trouve dans les zones urbaines ou de regroupements de plusieurs zones (cas des collèges et lycées) où la notion de variété locale n'est plus vraiment pertinente. En fait, on peut dire que seuls certains cas de classes primaires rurales peuvent encore faire référence dans leur apprentissage du corse à une variété géographique donnée. Les établissements du secondaire et du supérieur deviennent des lieux centraux où se regroupe un ensemble de variétés. Cette concentration de variétés deviendra bien entendu de plus en plus importante selon le type d'établissement; le dernier stade étant l'université regroupant l'ensemble des étudiants de Corse.

## 2.2 Des implications en didactique des langues

Cette circulation des savoirs entre recherche et pratique aura, dans le domaine scolaire, des répercussions qui vont s'affirmer depuis l'avènement des sites bilingues en Corse en 1995. On peut aujourd'hui faire le constat de la présence de savoirs linguistiques et sociolinguistiques circulant ordinairement peu dans le milieu enseignant premier degré: connaissance des conflits théoriques, du concept de polynomie, intérêt pour les langues minorées, conscience de classe linguistique (rapport à l'autre et notamment à

---

<sup>3</sup> Le linguiste J.-B. Marcellesi, de l'Université de Rouen, propose pour la première fois le concept en 1983 au XVII<sup>ème</sup> congrès des romanistes à Aix-en-Provence: "*langues dont l'unité est abstraite et résulte d'un mouvement dialectique et non de la simple ossification d'une norme unique, et dont l'existence est fondée sur la décision massive de ceux qui la parlent de lui donner un nom particulier et de la déclarer autonome des autres langues reconnues*".

l'enfant étranger migrant arabophone dont on imagine la souffrance linguistique).

Le rapport aux normes langagières se trouve également modifié. La formation sociolinguistique des enseignants leur permet d'être sensibilisés aux phénomènes d'interlangue liés aux contacts de langue, et donc de modifier l'analyse des comportements langagiers habituels des élèves, dans une perspective d'étayage plus que de correction. L'attention accordée aux erreurs en corse et les remédiations qui y sont apportées permettent également de construire une relation à la langue française moins normative (Cortier & Di Meglio, 2004).

Le changement de *praxis* induit par l'enseignement bilingue issu de ce courant de la polynomie est ainsi l'un des points saillants du dépassement d'une idéologie diglossique<sup>4</sup>: veiller à la parité des enseignements, à son mode d'être en action, utiliser didactiquement l'alternance des langues confèrent à l'enseignant bilingue une responsabilité particulière mais aussi des pouvoirs ou une efficacité accrue dans le développement chez les élèves de stratégies d'adaptation et autres formes de "flexibilité cognitive" et discursive repérées d'emblée par les différents travaux sur le bilinguisme.

### 2.3 *La recherche d'une réponse politique*

Eu égard à la démonstration de notre première partie, il est évident que ce courant polynomiste n'est pas plus qu'un autre exempt de connotation politique ou tout simplement d'engagement. La théorie sociolinguistique prend force sur le socle de la revendication identitaire dans la décennie 70. Associée à d'autres appareils critiques, la polynomie a constitué un concept utile pour les situations minoritaires en quête de démocratie linguistique.

Elle a notamment permis de dépasser le débat sur le caractère définitoire de la langue. Dans le débat breton par exemple, Le Berre et Le Dû (1999: 71-76) opposent "*les badumes*", ensemble de parlers ruraux au caractère authentique, au "*néo-breton mis au point [...] entre 1925 et 1944 [...]*" et dénoncent "*une nouvelle graphie unifiée, censée être celle du futur Etat breton*". En Corse, la qualité opératoire du concept tranche le débat en accompagnant l'inévitable mutation du couple langue/dialecte. Tout au moins du point de vue de la définition de la langue en permettant aux locuteurs, aux politiques et aux professionnels de l'approcher, de l'utiliser en tant que patrimoine ou en tant que projet.

---

<sup>4</sup> "*L'idéologie diglossique*" (Thiers, 1989: 149) constitue un ensemble d'attitudes, de comportements du "*sujet diglossique*" que Thiers définit comme un "*membre d'une société travaillée par le conflit des langues en présence*".

La polynomie comme maïeutique d'un courant de pensée sur l'école montre encore une évolution de la réflexion. La préconisation et la pratique d'un bilinguisme corse/français dans nombre de sites bilingues publics ouvrent la problématique du rapport à l'autre dans l'école.

Cette approche recoupe l'attitude majoritaire des maîtres bilingues. Prenant la mesure d'une Corse où le taux d'immigration est très supérieur à la moyenne nationale, D. Verdoni (2003: 548) y voit la marque d'une approche de l'école qui pourrait aller vers la prise en compte d'une "*citoyenneté culturelle*" car, dit-elle, "*force est de constater que la notion de citoyenneté dans son acception trop universelle, qui procède par abstraction des différences au nom du principe d'égalité, ne parvient pas à éluder les inégalités, ni la volonté des individus de voir reconnaître leur spécificités*".

Dérive fédéraliste? Émiettement de l'unité républicaine? Exaltation des particularismes? Universalité des savoirs? Autant d'enjeux liés aux interprétations théoriques. On peut y trouver des arguments qui s'opposent à ceux d'une démocratie culturelle plus respectueuse, à la diversité constitutive de l'universalité, à l'interculturalité, à la gestion de la diversité humaine, etc. Pour le cas de la Corse, les théories linguistiques et sociolinguistiques qui ont conduit à la polynomie ont le mérite d'avoir ouvert, notamment par l'école, ce débat, cherchant les voies de la démocratie et de l'apaisement des conflits culturels et linguistiques, bien au-delà de la seule problématique de la sauvegarde d'un patrimoine régional.

## BIBLIOGRAPHIE

- Bottiglioni, G. (1926): La penetrazione toscana e le regioni di Pomonte nei parlari di Corsica, in Italia Dialettale II. Pisa.
- Chiorboli, J. (1986): Fondements linguistiques dans le processus d'individuation de la communauté linguistique corse. In: J.-B. Marcellesi & J. Thiers (éds), L'individuation sociolinguistique corse. Corte (IEC-GESCO-IREC).
- Chiorboli, J. (1999): "La langue corse à la fin du XXe siècle. Officialisation et conflit de normes". In: Christos Clairis (coord.) Langues et cultures régionales de France. Paris (Harmattan).
- Cortier, C. & Di Meglio, A. (2004): "Le dépassement du conflit diglossique en Corse: implications pédagogiques et didactiques chez les maîtres bilingues de l'école primaire". In: Ducancel G./Lee-Simon D. (coord.), revue Repères n° 29, Français et langues étrangères et régionales à l'école: quelles interactions? Lyon (INRP).
- Dalbera-Stefanaggi, M.J. (1991): Unité et diversité des parlars corses. Alessandria (Italie) (Dell'orso).
- Diez, F. (1870): Grammaire des langues romanes. Paris (Franck). Traduction A. Brachet et G. Paris, 1874.
- Ettori, F. & Fusina, J. (1981): Langue corse: incertitudes et paris. Ajaccio (MCC).
- Falcucci, F.D. (1875): I parlari italiani in Certaldo. In: Papanti G. (éd.), Livorno et Saggi illustrati di dialetti corsi. Livorno.

- Guarnerio, P.E. (1892-98): I dialetti odierni di Sassari, della Gallura e della Corsica. Archivio Glottologico Italiano, XIII.
- Holtus, G., Metzeltin, M. & Schmitt, C. (1988): Lexikon der Romanistischen Linguistik (LRL), 8 vol. Tübingen (Niemeyer).
- Le Berre, Y. & Le Du, J. (1999): "Le qui pro quo des langues régionales: sauver la langue ou éduquer l'enfant?" In: Christos Clairis (coord.) Langues et cultures régionales de France. Paris (Harmattan).
- Marcellesi, J.B. (1983): La définition des langues en domaine roman; les enseignements à tirer de la situation corse. XVII<sup>ème</sup> Congrès de Linguistique et de Philologie Romanes. Aix-en-Provence.
- Marcellesi, J.B. (1984-1987): ATP CNRS 91 1164 Implications théoriques et modalités du processus d'individuation sociolinguistique corse. Rouen (Institut de Linguistique, Université de Rouen).
- Marcellesi, J.B. (2003) (*et al.*): Sociolinguistique: épistémologie. Langues régionales, Polynomie. Paris (Harmattan).
- Marchetti, P. & Geronimi, D.-A. (1971): Intricciate è cambiarine. Nogent-sur-Marne (Beaulieu).
- Roques, M. (1918-19): Compte rendu sur le Vocabolario dei dialetti della Corsica de F.D. Falcucci.
- Siguan, M. & Mackey, W. F. (1986): Éducation et bilinguisme, Lausanne. UNESCO-Delachaux & Niestlé, 147.
- Soutet, O. (1995): Linguistique. Paris (PUF).
- Thiers, J. (1986): L'individuation sociolinguistique corse. Corti (IEC-GRESCO-IREC).
- Thiers, J. (1989): Papiers d'identité(s). Livia (Albiana).
- Verdoni, D. (2003): "La Corse au carrefour d'une méditerranéité euro-arabe". In: J. Fusina (coord.) Histoire de l'école en Corse. Ajaccio (Albiana).